Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 84 (2012)

Heft: 1

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RUBRIQUE OFL

HABITATION MARS 2012

empêché l'OFL de retoucher légèrement, le 1er janvier 2012, les conditions de prêt. Ainsi, le montant maximal pour un prêt a été relevé de 1,5 à 2 millions de francs et un maître d'ouvrage peut désormais participer au fond jusqu'à concurrence de 10 millions de francs. Les exigences énergétiques posées aux nouvelles constructions restent inchangées puisqu'elles devaient déjà être certifiées Minergie précédemment. Le Conseil fédéral a conditionné la libération du reste du crédit-cadre en faveur du fonds de roulement au respect de standards énergétiques élevés. Lors d'un assainissement énergétique, les différents éléments de l'enveloppe du bâtiment doivent satisfaire aux exigences du Programme Bâtiments. Le coût de revient admissible a lui aussi été relevé

au début de l'année et la répartition des communes dans les six catégories de coûts a été revue.

Après le versement du reste du crédit cadre d'ici à 2016 environ, le fonds sera doté de 510 millions de francs. Avec les conditions d'encouragement actuelles (prêt par logement de 30000 francs au maximum, à amortir en 20 ans), entre 800 et 1000 logements par an pourront être encouragés d'ici là en Suisse. Mais ce volume ne permettra pas à lui seul d'atteindre le but visé par les organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, qui est de maintenir leur part de logements par rapport à l'ensemble du marché. Pour y arriver, il faudra un engagement marqué de la part des grands maîtres d'ouvrage d'utilité publique, qui peuvent s'affirmer sur le marché même sans soutien des pouvoirs publics. Par contre, pour les maîtres d'ouvrage de plus petite taille et plus récents, le fonds de roulement continuera à jouer un rôle décisif en ce qui concerne le financement de nouvelles constructions, la rénovation de logements et l'achat d'immeubles.

 Le résumé du rapport et le rapport final détaillé de l'évaluation (ce dernier en allemand uniquement) seront bientôt disponibles sur le site de l'OFL.

Texte: Felix Walder

Evaluation de l'activité de la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL; OFL, 29 avril 2010.

Statistiques de la branche - jouez le jeu!

Fin février, tous les membres ASH ont reçu une lettre dans laquelle nous leur demandions de participer à l'élaboration d'une statistique de la branche. C'est devenu nécessaire, parce que le nouveau recensement de la population ne dit rien sur l'état du parc immobilier et de logements. Afin de pouvoir évaluer la situation des logements d'utilité publique, l'Office

fédéral du logement (OFL) met sur pied un registre de la branche. Et pour cela, il lui faut l'adresse exacte de tous les immeubles appartenant aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Nous demandons donc à tous les membres de l'ASH de remplir le formulaire (joint à la lettre envoyée fin février) avec les données concernant leurs biens immobiliers et de le ren-

voyer à l'ASH. Important: inscrire chaque immeuble individuellement avec le nombre de ses appartements.

Envoyer à: astrid.fischer@svw.ch ou par poste à ASH, Astrid Fischer, Bucheggstrasse 109, case postale, 8042 Zurich. Pour tout renseignement vous pouvez appeler Brigitte Dutli au 044 360 26 56.

Impressum

La revue Habitation est une revue trimestrielle, organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) • Editeur: Société de communication de l'habitat social, c/o ASH-Section romande, CP 227, 1000 Lausanne 22, socomhas@habitation.ch • Rédacteur en chef: Patrick Clémençon • Rédaction: rte du Grand-Torry 29, CH-1700 Fribourg, tél. 026 466 18 68, redaction@habitation.ch, www.habitation.ch • Comité de rédaction: P. Clémençon, J. Cuttat, P. Magnin • Publicité: Bernard Laplace, publicite@habitation.ch ou tél. 079 823 77 65 • Abonnements: abonnement@habitation.ch ou tél. 021 648 39 00. Prix: membres ASH: CHF 40.-/an (tarif dégressif pour abonnements supplémentaires); en Suisse: CHF 56.-/an et CHF 40.-/an pour les étudiants (s. photocopie de la carte d'étudiant); CHF 90.- à l'étranger • Graphisme, prépresse et impression: Imprimerie St-Paul, Fribourg • Tirage: 4000 exemplaires • Parutions: mi-mars, mi-juin, mi-septembre, début décembre. Avec le soutien de l'Office fédéral du logement (OFL) et de l'ASH romande.